PORTRAIT

Orange France : la direction juridique de Catherine Desvignes

Qui la dirige

Sa vocation initiale était de devenir journaliste. Quelques stages, tôt effectués, lui font abandonner l'idée. Qu'importe. Elle avait choisi la faculté de droit pour se préparer à entrer dans une école de journalisme. Elle y restera pour devenir juriste, «d'entreprise et pas avocate, car on est dedans, avec les autres, on suit les choses pleinement et pas à côté». De l'université d'Orléans elle part pour une maîtrise Erasmus, puis passe un DEA de droit économique avant de repartir passer un LLM de droit anglo-saxon, puis d'intégrer l'Institut d'études judiciaires. Se présente alors l'opportunité d'un stage assez long de découverte dans le cabinet Watson Farley &Williams. «Une expérience riche, contrastée où j'ai pu éprouver combien le métier d'avocat pouvait être parfois frustrant et à la fois pratiqué sur des bases d'un professionnalisme certain, d'une conscience aiguë de ce qu'est le service juridique et d'une rigueur qui me marque encore.» En 1997, la jeune femme prend son envol et décroche son premier poste chez Mobile System International, «un bureau de représentation à transformer en société commerciale, passant de 10 à 50 personnes, en étant la seule juriste». Deux ans et demi pour engranger une expérience certaine, concrète, sur un large spectre de matières. «La société est rachetée par une entreprise américaine. Je pouvais rester comme la seule juriste en France.» Elle préfère partir. Nous sommes en septembre 1999. Par annonce, elle est recrutée dans la direction juridique branche entreprise d'Orange. Plus de quatorze ans après, elle est restée fidèle au groupe qui lui a offert de connaître presque toutes les facettes des activités. En 2007, Pierre Charreton, alors directeur juridique du groupe, la nomme directeur juridique Ile-de-France. En 2008, nouvel échelon : elle devient directeur juridique achat groupe et supply chain. L'unité de mesure est le milliard et les enjeux sont en rapport. En mai 2011, Nicolas Guérin, directeur juridique du groupe, la nomme à la tête de la direction juridique d'Orange France.

Comment elle s'organise

Elle accompagne les opérations conduites en France pour l'activité commerciale d'Orange et les relations avec ses partenaires pour les services de télécommunications. 112 juristes sont répartis en trois directions, en interaction, assurant la cohérence : «Grand Public», 27 personnes, contribue à la conception, la commercialisation des offres jusqu'à la gestion de la relation clients ; «Portail, Partenariats et MVNO» s'occupe aussi des licences de marque et du sponsoring avec 15 personnes ; «Orange et Entreprises» inclut les dix pôles en région dont l'outre-mer avec 68 personnes. «Les principales façons d'organiser le travail reposent sur des réunions du comité de direction – restreintes et hebdomadaires ou élargies et mensuelles avec les directeurs régionaux. Nous identifions des thématiques communes pilotées comme des projets par des juristes.» «On travaille sur nos domaines juridiques particuliers comme le consumérisme ou la distribution, en transverse et en collaboration très proche avec la direction juridique groupe et ses équipes spécialisées comme en concurrence ou en social par exemple.» Les missions : accompagner, sécuriser, contribuer à l'élaboration et à la déclinaison des politiques du groupe, jouer un rôle d'alerte en organisant la remontée consolidée d'informations. Sa feuille de route : «Porter l'évolution du management de la direction et soutenir toujours mieux les activités opérationnelles, en apportant le conseil de manière pertinente.»

Comment elle se positionne

Rattachée à Nicolas Guérin, Catherine Desvignes est membre du comité de direction France et de ses subordonnés directs, des comités de direction qui les concernent directement. Plus globalement, la direction s'insère dans un schéma composé de directions juridiques métiers, expertes et pays. «L'entreprise attend que nous expliquions le cadre dans lequel l'activité évolue sans cesse, ce que l'on peut faire ou ne pas faire, pour construire des solutions innovantes, protéger et servir les opérations.» On comprend tout de même qu'il faut que les juristes restent sous tension, soignent leur manière de communiquer pour continuer à être partout où il le faut. «Ce que l'on met en avant, c'est la qualité du service rendu.» Elle estime la dimension juridique bien intégrée dans tous les projets d'évolution du groupe : les données personnelles et le big data, la digitalisation, l'anticipation des transformations sociales et l'adaptation aux nouveaux modes de création de valeur notamment.

Qui la conseille

Le recours aux avocats se limite aux seuls cas où cela est obligatoire : les contentieux. **Marguerite Bilalian,** pour ce qui relève du droit de la consommation. **Alexandre Limbour (DS Avocats)** sur les contentieux télécoms, réseaux. ■ Gabriel Mikulfka